

SIVOM DE CHAMECHAUDE

Mairie

38700 SARCENAS

Délibération du Conseil Syndical

Mercredi 12 aout 2020 à 18h30 dans la salle Hermine à SARCENAS

Le 12 aout 2020 les délégués auprès du SIVOM de Chamechaude se sont réunis à la mairie de SARCENAS sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BECLE-BERLAND, Président
Étaient présents les délégués suivants :

- Commune de SAINT PIERRE de CHARTREUSE : Guy BECLE-BERLAND, M. Olivier JEANTET, Benoît KOCH
- Commune du SAPPEY en CHARTREUSE : représentation substituée par Grenoble Alpes Métropole (GAM) suite au transfert de compétences au 1^{er} juillet 2020
- Commune de SARCENAS : représentation substituée par Grenoble Alpes Métropole suite au transfert de compétences au 1^{er} juillet 2020
- Grenoble-Alpes Métropole : M. le Président de Grenoble Alpes Métropole M. Christophe FERRARI

Excusés : M. Christophe FERRARI

Règle de Quorum : En l'absence de représentants du SIVOM désignés par GAM, et de Vice-Président, il est fait application de l'article L5211-8 du CGC conseil syndical est ainsi réputé complet à 4 membres, le quorum est donc fixé à 3.

Secrétaire de séance : M. Benoît KOCH

Monsieur le Président certifie que la convocation du Conseil Syndical avait été faite le 7 aout deux mil vingt et l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 14 aout deux mil vingt.

02 – Approbation des tarifs pour la saison 2020-2021 pour l'accès au stade de biathlon et piste de ski-roues/roller et des conditions d'accès

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical les tarifs proposés par « Ecole de Porte » pour l'accès au stade de biathlon et piste de ski-roues/roller, pour la saison 2020-2021.

Réservation obligatoire 48h avant la séance

TARIF à LA SEANCE par personne, amplitude horaire max 3h

Je fais du biathlon

Accès pistes ski-roues hors neige inclus / Accès et forfait pistes ski hiver non compris

PASSE ANNUEL

Accès stade de biathlon

plus de 21ans

- 21 ans

- 13 ans

22LR 50m

plomb 10m

laser 10m



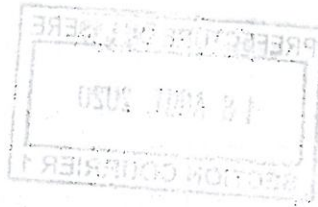
Club, comité et équipe affiliées FFS.	2 €	4 €	6 €	50 €	100 €	150 €
Scolaire	1,5 €		-			-
Groupe avec moniteur (pas de gratuité)	3 €	5 €	7 €			-
doivent réunir 3 points : -affiliés ffs, aide à remise en état du site printemps, fin été et automne, commande groupée, à charge au clubs de transmettre les informations sur les conditions d'ouverture.						
CONVENTIONNÉS, et comités tarif à 50%						

Je fais du ski-roues / roller				
Accès pas de tir non inclus				
Accès piste de ski-roues / roller	séance	pass -15 ans	pass + 15 ans	
Club, comité et équipe affiliées FFS	1,5 €	15 €	30 €	
INDIV	3 €	30 €	45 €	
Groupe avec moniteur**	3 €		-	
doivent réunir 3 points : -affiliés ffs, aide à remise en état du site printemps, fin été et automne, commande groupée.				
CONVENTIONNÉS, tarif à 50%				

TARIF MAJORÉ UNIQUE / JE PRATIQUE SANS FORFAIT : 20€

Options	
Privatisation du site	sur devis avec avis du Président
Pack "service+" (installation / rangement / nettoyage / peinture)	200€ les 5 lignes par séance

Planning et réservation
Tout usage du stade de biathlon et de la piste de ski-roues (individuel ou collectif pour les athlètes et le grand public) doit être anticipé et doit être réalisé dans le respect du règlement intérieur. EN EXPRESS: pour pratiquer obligation d'avoir un forfait et réservation du pas de tir et de la piste de ski roues pour les groupe supérieur à 5 pers.



Mail réservation : pasdetir@ecoledeporte.com - L'attribution du nombre de cibles s'effectue en fonction des disponibilités.

EN EXPRESS: pour pratiquer obligation d'avoir un forfait et réserver 48h avant votre séance

Périodes d'ouvertures	
Tous les jours de 9h à 17h lors des ouvertures de la station de ski en période de neige	
Tous les jours sur réservation en période hors-neige	

Règlement	
Les consommables : Peinture des cibles, installation et rangement des tapis ainsi que la récupération des douilles sont à la charge de l'utilisateur	
L'accès au stade de biathlon est réglementé par un arrêté municipal et un règlement intérieur disponible sur demande.	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical approuvent les tarifs et les conditions d'accès ci-dessus.

Présents : 3 Votants : 3 Pour : 3 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré dans la salle communale l'Hermine de SARCENAS, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme au Registre.



Le Président, Guy BECLE-BERLAND

